



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20902
16 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 23e séance plénière de sa quarante-quatrième session, le 6 octobre 1989, l'Assemblée générale a adopté la résolution 44/2, intitulée "Le soulèvement (Intifada) du peuple palestinien" 1/.
2. Au paragraphe 6 de la résolution, l'Assemblée générale :

"Prie le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation dans le territoire palestinien occupé afin d'étudier les mesures nécessaires pour assurer une protection internationale aux civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem."

Note

1/ N'est pas reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/44/2.
